

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2013 A 18H00**

**Présents :**            *D. LEDENT, C. TIECHON, N. BOULLENGER, C. THIEBAUT,  
G. LACOURTE, J. THOMAS, B. COUTURIER, P. GAGNAGE,  
D. CAPPUCCI.*

*M. l'Adjudant-Chef Benoît PEQUERY, Chef de la Brigade de  
Gendarmerie de La Neuville Roy*

**Absents:**            *J-P DHANGER, R. BODESCOT, G. LEDENT, P. JAN,  
T. BRITVEC*

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. G. LACOURTE est désigné secrétaire de séance.

**2. Voisins vigilants :**

L'adjudant Benoît PEQUERY est venu présenter le dispositif "voisins vigilants", ou « participation citoyenne ».

Il faut savoir qu'à Moyenneville, les chiffres de la délinquance sont restés stables entre 2012 et 2013, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres communes aux alentours. La commune se porte donc plutôt bien. Les Voisins Vigilants apportent une plus-value, permet une information en temps réel des gendarmes.

La participation citoyenne est un partenariat. Il ne serait pas nécessaire de définir des quartiers, on peut définir des zones : à chaque entrée du village, et la Place. Un ou plusieurs référents de quartier sont désignés par leurs pairs, le maire, le Conseil Municipal et la Gendarmerie.

L'objectif principal est de renforcer le tissu relationnel : aujourd'hui, la gendarmerie n'a plus le temps d'aller au contact des gens. La brigade peut être amenée à intervenir sur 52 communes (Plateau Picard), ce qui représente un territoire de 444 km<sup>2</sup>. La police de la route ne représente que 5 % de l'activité de la gendarmerie, 80 % concerne la police secours et 15 % la police judiciaire.

On demande aux voisins vigilants d'être attentifs aux voisins absents, personnes âgées, etc... Le référent appelle la gendarmerie. L'anonymat est gardé : seuls le maire, le chef de brigade de gendarmerie et le sous-préfet ont les noms des voisins vigilants.

Aujourd'hui, si on appelle la gendarmerie, c'est le véhicule le plus proche qui interviendra, pas forcément la brigade dont on dépend.

**CONCEPT :**

- Choisir des voisins vigilants
- Identifier les secteurs les plus touchés et les secteurs de passage.
- Pour Moyenneville, l'idéal serait d'avoir 15 à 25 voisins vigilants.

La gendarmerie explique à la population le dispositif lors d'une réunion publique, puis après un délai de 15 jours à trois semaines dresse une liste de personnes, sur lesquelles une enquête sera menée.

Une fois désigné, le référent recevra une formation de la gendarmerie, notamment concernant l'attitude à avoir face à des faits dont il serait témoin ou aurait connaissance. Il recevra une newsletter avec les différentes informations à connaître. Un simple appel au 17 suffit pour informer la gendarmerie, en signalant la qualité de voisins vigilants.

Ce principe est mis en place pour lutter contre les cambrioleurs, les vols à la roulotte, le trafic de stupéfiants, etc..., pas pour des problèmes de stationnement gênant ou de nuisances sonores par exemple.

Il est strictement interdit de se comporter comme une milice. Le but est d'éradiquer la délinquance sur le secteur. Les gendarmes donneront des informations en retour si le renseignement reçu s'est avéré utile.

Il faut savoir qu'un cambriolage dure en moyenne entre 3 et 7 mn, d'où l'importance d'avoir l'information en temps réel. La gendarmerie est persuadée que ce principe de participation citoyenne ne peut faire que du bien à la commune. Les agents aujourd'hui ne restent pas longtemps dans la même brigade, et n'ont pas le temps de tisser du lien avec la population : la moyenne d'âge de la brigade de La Neuville Roy aujourd'hui est de 27 ans.

Les élus peuvent déjà réfléchir à une liste de personnes qui pourraient être référents Voisins Vigilants, par quartier.

Pour mettre en place ce dispositif, le Conseil Municipal doit délibérer.

Entendu l'exposé de M. l'Adjudant-Chef, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire la commune dans l'opération « voisins vigilants », et autorise M. le Maire à signer la convention de mise en place de ce dispositif et tout document y afférent.

Une réunion publique sera organisée dans les prochains jours pour expliquer l'opération à la population.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.**